

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 9 octobre 2023

Etaient présents : MRS de BECDELIEVRE, SALAIS, DUPUIS, CHABOISSON, DOUCET, PERRAULT, PERRON, VIGNAUD, MMES BOULINEAU et LIDDLE

Etait absente-excusee : Mme THAUVIN

Le lundi 9 octobre 2023 à 18h30, Monsieur Marc de BECDELIEVRE a ouvert la séance

Madame Caroline BOULINEAU a été nommée secrétaire de séance.

A la demande de Monsieur le Maire, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023.

Il indique avoir été interrogé par certains habitants, qui sont étonnés de la diffusion tardive des derniers comptes-rendus de conseil, en raison de la nouvelle réglementation imposant la validation officielle lors de séance suivante avant mise en lecture du public.

Il propose, lorsque cela sera possible de transmettre un projet de compte-rendu à chaque conseiller et de le mettre en ligne en tant que projet en attendant l'accord officiel de tous.

1/ Délibérations :

11/ Monsieur le Maire donne lecture du courrier transmis par les propriétaires de la Maison Neuve dans lequel ils sollicitent l'achat d'environ 65 mètres du chemin rural desservant ce lieu-dit.

Monsieur Vignaud demande le nom du propriétaire de la parcelle 71 attenante, et Monsieur Chaboisson s'interroge sur l'accès aux autres parcelles longeant le chemin rural.

Monsieur le Maire indique que ladite parcelle 71 appartient aux demandeurs et précise que l'accès aux autres parcelles pourra toujours se faire par le chemin rural.

Cette aliénation de la partie du chemin rural n'entraînant aucune gêne aux autres riverains, le conseil municipal donne unanimement un accord à cette demande au prix de 2€ le m² et sous condition que les frais incombant à cette vente (géomètre, enquête publique et notaire) soient à la charge des acheteurs.

12/ Enfouissement du reliquat des réseaux du Bourg

Monsieur le Maire donne lecture du devis transmis par le syndicat départemental d'énergie (SIEIL) relatif aux frais d'enfouissement du reliquat des réseaux du bourg comme suit :

Electricité : 53 000 € dont 15 000 € à la charge de la Commune, déduction faite d'une subvention et de la prise en charge du SIEIL ;

Téléphonie Orange : 48 000 €, la totalité à la charge de la commune, le SIEIL n'étant pas en mesure de préciser ce qui peut être subventionné.

Monsieur le Maire indique que le devis Orange est établi comme si seul le réseau téléphonie devait être enterré ; or, la mutualisation des travaux avec le SIEIL entrainera une baisse du coût Orange qu'il est impossible à ce stade de chiffrer.

Monsieur le Maire précise que ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la préservation du caractère authentique du Bourg et qu'il aimerait pouvoir réaliser ce projet avant les commémorations prévues à l'été 2024 (1 000 ans du château et 60^{ème} anniversaire de la mort de Jean Dufy).

Dans ce contexte, il a été informé d'une opportunité de réalisation des travaux au cours du premier semestre 2024, à condition toutefois que le conseil municipal approuve dès maintenant le principe de l'inscription de ce programme au budget de l'année 2024.

Monsieur Vignaud demande si la fibre sera incluse dans les travaux.

Monsieur le Maire indique qu'il va contacter le prestataire de TDF car il serait intéressant de profiter de la tranchée pour passer la fibre.

Monsieur Chaboisson considère que la somme demandée par Orange est exorbitante et que dans ces conditions il ne peut approuver cette demande.

Monsieur Dupuis rappelle que la fibre est déployée gratuitement pour la commune.

Madame Boulineau demande s'il ne serait possible d'avoir un décompte plus précis permettant de mieux appréhender la somme restant à charge de la commune

Monsieur le Maire précise que si les travaux ne sont pas coordonnés entre le SIEIL et Orange, ils ne se feront pas réalisés, car c'est la politique du SIEIL en matière d'enfouissement. Il ajoute que le retrait des fils en cuivre pourrait commencer dès 2025.

De plus il indique qu'il va interroger Orange concernant le seul fil restant rue de l'Eglise, car il semblerait plus judicieux de se raccorder sur le réseau passant du côté du Presbytère plutôt que par la salle des fêtes.

Monsieur le Maire soumet le projet au vote avec une charge communale estimative maximale de 64 000 €.

Le conseil à 8 voix pour, une voix contre et une abstention accepte le projet.

13/ Assurance statutaire en cas d'absence prolongée des agents communaux.

Monsieur le Maire informe les conseillers de la proposition faite par le centre de gestion départemental d'une consultation centralisée au niveau départemental pour la passation du contrat, couvrant les risques financiers encourus par les collectivités dans le cadre de leurs obligations à l'égard de leur personnel, qui est actuellement couvert pour la commune par le CIGAC.

Monsieur le Maire propose d'y adhérer d'autant que c'est suivant le résultat de la consultation que la commune donnera sa réponse définitive.

Monsieur Perron demande des précisions sur le centre de gestion.

Monsieur le Maire précise que c'est la structure chargée de la gestion de carrière des agents des collectivités territoriales.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de participer à cette consultation en vue d'une mutualisation.

14/ Zarbi'cyclette

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la création de l'association Zarbi'cyclette à laquelle une subvention de 100 € a été accordée en cours d'année.

Monsieur le Maire indique que lors de la Zarbi'cyclette qui a eu lieu le samedi 30 septembre dernier, contrairement au 2 précédentes années, il n'y a pas eu d'arrêt sur la commune BOUSSAY et qu'il avait été proposé de se regrouper avec la commune CHAUMUSSAY pour un accueil sur le parcours.

Afin de dédommager la Commune de CHAUMUSSAY de la moitié des dépenses réalisées pour le vin d'honneur servi, Monsieur le Maire propose de leur attribuer une participation à hauteur de 120 € maximum.

Il précise aussi que la fête de la zarbi'cyclette de l'année 2024 aura lieu à BOUSSAY.

2/ Informations :

21/ Monsieur le Maire fait part de l'obligation pour chaque commune de la communauté de mettre en place un site de compostage collectif d'ici le 01/01/2024, opération conduite par la CCLST dans le cadre de sa compétence déchets.

Il précise avoir reçu un agent de communauté qui a proposé deux emplacements possibles :

- impasse de l'avenue
- A proximité de la halle

Monsieur Vignaud indique que l'emplacement lui semble être un lieu privé. Monsieur Perron estime le lieu près de la halle accessible à tous et à lui-même lors des périodes d'ouverture de l'établissement.

Monsieur le Maire vérifiera sur le cadastre la faisabilité du 1^{er} emplacement, ira voir le cas échéant voir avec le propriétaire, et validera avec la CCLST l'emplacement définitif retenu, permettant à la quinzaine de logements concernés d'accéder à ce point de compostage collectif.

22/ Monsieur le Maire fait un point sur les dépenses de fonctionnement,

Il précise que l'évaluation initiale pour les dépenses d'électricité semble correcte.

Il fait part de la demande formulée par Mr Merckling, habitant aux Prés de Maine, pour une extension du réseau d'éclairage public jusqu'à sa maison afin d'assurer une meilleure sécurité.

Le coût de ces travaux est évalué à plus de 6 000€ (devis du SIEIL). Compte tenu du coût important de l'aménagement demandé et des nouveaux horaires de fonctionnement de l'éclairage public (extinction de 21 heures à 6 heures du matin, le conseil émet unanimement un avis défavorable à cette demande.

Monsieur le Maire fait ensuite un point sur les dépenses d'investissement, lui permettant d'indiquer que les fondations du hangar technique sont réalisées et que la pose du hangar est prévue début 2024, mais aussi que les travaux de voirie à Roux ont été réceptionnés avec assurance par l'entreprise que les travaux devraient supporter des charges lourdes.

23/ Loi APER – Energies renouvelables

Monsieur le Maire rappelle que cette loi a été voté par le Parlement le 10 mars 2023.

Elle vise à accélérer la production d'énergies renouvelables en France en associant les communes et leurs habitants aux décisions d'implantation.

Le conseil municipal doit définir d'ici la fin de l'année des zones d'accélération, après coordination des projets au niveau CCLST, qui seront soumises au visa du Sous-Préfet de Chinon, désigné référent « énergies renouvelables » par le préfet du département, en vue d'une transmission des projets à la Région. A l'issue du processus, soit le zonage sera considéré comme satisfaisant par l'Etat et les projets seront facilités, soit il sera insuffisant et il conviendra de proposer de nouvelles zones.

Dans ce contexte général, le conseil municipal est appelé à réfléchir aux zones d'accélération sur la commune avant approbation par délibération en début d'année 2024.

A ce jour, en référence à la carte communale et au SPR, les possibilités d'implantation sur Boussay se concentrent plus vers le solaire sur des toitures de hangars agricoles de plus de 500 m² ou sur des terrains en friche depuis plus de 6 ans, non exploitables.

Afin d'associer la population à la décision, qui est une obligation légale, Monsieur le Maire propose de transmettre à chaque foyer, une lettre d'information et de convier tous les habitants à une réunion publique.

Monsieur Perron demande si la consultation est obligatoire.

Monsieur le Maire confirme.

Monsieur le Maire profite de ce sujet pour donner des informations sur l'évolution du dossier agrivoltaïque des Charbonnières pour lequel 26 hectares sur les 42 de la parcelle s'avèrent exploitables pour l'installation de panneaux (en raison de normes incendie et de la protection de certaines espèces).

Ce projet progresse pour l'instant de façon linéaire auprès des instances consultées. A ce jour manquent toutefois l'avis important de la Chambre d'agriculture et la garantie d'un raccordement possible au poste de Preuilly.

Les porteurs de projet se proposent de venir présenter leur initiative au conseil municipal et à la population courant 1^{er} semestre 2024.

24/ Création de 4 nouvelles commissions communales :

- Commission d'aménagement paysager de la halle avec création de parking ombragés :
Mr Chaboisson, Mr Perron, Mme Boulineau, Mr Dupuis, Mr Salais.
- Commission Chemins ruraux, en vue d'un diagnostic de praticabilité :

Mr Salais, Mr Dupuis, Mr Vignaud, Mr Doucet

- Commission pour les anniversaires 2024, afin de coordonner les différentes manifestations de l'année entre les différentes associations communales :
Mr de Becdelièvre, Mr Perron, Mme Boulineau, Mr Vignaud, Mr Feuillo
- Commission Plan communal de sauvegarde , en vue de l'élaboration d'un plan d'intervention face à un risque majeur (feu, inondation, tempête, etc ...) :
Mr de Becdelièvre, Mr Salais, Mr Dupuis.
Mr Chaboisson en profite pour évoquer l'incendie de 1989 et indique qu'il serait en effet, bon de savoir réagir et prévenir chaque secteur.

25/ Divers

- Mr Perron demande des précisions sur la proposition de formation d'utilisation d'un défibrillateur. Cette formation est toujours à l'étude avec intervention du DDIS ou de Groupama
- Sécurité du Bourg : Monsieur le Maire privilégie et propose après avoir étudié diverses solutions, de limiter à 30 km/h la circulation dans le Bourg.
Dans la rue du Général de Menou, il propose de réautoriser le stationnement avec des emplacements parking et des poteaux qui serviront de chicanes, tout en respectant la largeur des véhicules de secours.
Au carrefour de la route de Chambon, il propose de donner priorité à la rue Notre Dame des Champs, afin de ralentir la circulation sur la départementale.
Monsieur Chaboisson propose un stop rue du Château.
Ces aménagements seront étudiés avec les services du département.
- Compte-rendu de réunions des conseils et commissions : Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas eu de décisions communautaires d'importance.
Monsieur Dupuis fait un point sur la dernière réunion du SMAEP en indiquant qu'il est prévu un investissement important pour l'installation de la télé relève, que le prix de l'eau va continuer d'augmenter sur l'année prochaine et que la source de St Flovier est toujours sous surveillance avec action-prévention auprès des exploitants agricoles.
Monsieur Vignaud fait part de sa participation à la Journée Défense et propose d'insérer une information pour les jeunes dans le bulletin municipal.
Monsieur Chaboisson indique que lors de sa participation à la commission économique, il a interpellé les participants sur une attention à porter sur tout le territoire du Sud Touraine.
- En conclusion, Monsieur le Maire rappelle le résultat des élections sénatoriales, fait part du changement de locataires dans certains logements communaux, évoque le rachat de l'ancienne aire naturelle de camping avec un projet de réouverture d'un camping, annonce la possible modification du thème du calendrier 2024.

La séance fut levée à 21 heures 10.

